

Présentation des ateliers (1h30)

ATELIER #1 Votre passeport pour mieux négocier ?

Le paysage de la négociation a changé avec l'entrée en vigueur des ordonnances macron. L'accord d'entreprise dans certains cas, même inférieur à la convention collective peut être la référence.

Il est donc indispensable de **maîtriser les règles applicables en sachant déterminer qui peut négocier, quelles sont les conditions de validité d'un accord, etc.**

Nous vous proposons lors de cet atelier **de remplir votre boîte à outils** pour devenir **un acteur responsable du dialogue social au sein de son entreprise**, et par conséquent mieux négocier pour les salariés de votre entreprise.

- Retour d'expérience avec les élus, animation avec des mises en situation, jeux de rôle

ATELIER #2 L'accord de performance collective : un outil, ou pas, du dialogue social ?

Avec la sortie de la crise sanitaire, la reprise de l'inflation, les entreprises peuvent chercher à négocier un accord de performance collective.

Cet accord autorise la modification directe du contrat de travail, en matière d'aménagement de la durée du travail ; **de rémunération, dans le respect des salaires minima hiérarchiques ; ...**

Mais alors faut-il négocier ? Comment négocier celui-ci ?

- Retour d'expérience avec les élus, animation avec des mises en situation, jeux de rôle

ATELIER #3 Décryptage des indicateurs économiques et les perspectives de croissance

Lors de vos CSE, vos directions argumentent souvent leur prise de décision par rapport à l'environnement.

Nous suivons régulièrement un certain nombre d'indicateurs : croissance du PIB, inflation, salaires, chômage, dette publique, perte d'activité, prix à la consommation.

Nous vous proposons lors de cet atelier de décrypter, ensemble, ces indicateurs et d'échanger sur les défis de demain en matière de croissance et d'emploi.

Nous aborderons également les conséquences pour l'Europe et la France de la crise ukrainienne.

ATELIER #4 Les ressources du CSE et les obligations du CSE

Le budget du CSE est régi depuis toujours par le principe de dualité. Ce dernier impose des contraintes dans la tenue de la comptabilité et dans l'utilisation des budgets.

Également, depuis le 1 janvier 2015, les obligations en matière de tenue de la comptabilité sont soumises à des seuils. Par ailleurs, le législateur accorde la possibilité au CSE de faire des transferts, dans une certaine mesure, en les deux budgets.

Par ailleurs avec la crise sanitaire, certains CSE ont vu leurs ressources diminuer. Nous rappelons les règles à appliquer pour le calcul des budgets.

- Retour d'expérience avec les élus, animation avec des mises en situation

ATELIER #5 Vos repères pour les élections et vos accords sur le fonctionnement du CSE ?

Dans les mois à venir, un grand nombre de CSE vont devoir se renouveler. Au cours de cet atelier, nous vous proposons de parcourir les points suivants : la représentativité, le calcul des effectifs, le protocole et sa négociation, la parité, le résultat des élections.

Et nous verrons ce que vous pouvez négocier dans le cadre d'un accord sur le fonctionnement du CSE. Et pour finir, nous vous donnerons quelques clés pour construire votre plan d'action

- Retour d'expérience avec les élus, jeu de rôle

ATELIER #6 Tous savoir sur le calcul de la participation

À la fin de chaque exercice vos directions sont en droit de vous annoncer, ou pas, le versement de la participation.

Vous pouvez être surpris par l'annonce, soit parce que le montant vous paraît dérisoire, soit parce que vous ne comprenez pas pourquoi vous ne percevez plus de participation.

Au cours de cet atelier nous vous proposons de décrypter ensemble, le calcul de la participation et de vous expliquer pourquoi vous pouvez avoir un décalage entre le résultat et le versement de votre réserve de participation.

- Retour d'expérience avec les élus

La formule est simple :

Durée des ateliers 1h30

Atelier du matin

- Accueil à partir de 9h autour d'un petit déjeuner
- Atelier de 9h30 à 11h

Atelier de l'après-midi

- Accueil à partir de 13h30 autour d'un café
- Atelier de 14h à 15h30

Places limitées, inscription au préalable

Vous pouvez également nous appeler au 04 26 46 55 20 ou nous envoyer un message : contact@ellipce.fr